AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 11-7-74 266330

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PERIODIQUE

EDITION DE LA STATION DU LANGUEDOC - ROUSSILLON
(Tél. 92.28.72)
(AUDE, GARD, HERAULT, LOZERE, PYRENEES-ORIENTALES)
Régisseur de recettes, Direction Départementale de l'Agriculture, Maison de l'Agriculture - Bât. 5 - Place Chaptal
34076 MONTPELLIER-CEDEX
C.C.P. MONTPELLIER 5.238-57

Abonnement Annuel
30 Francs
Nouvelle série n° 27

LA TORDEUSE ORIENTALE

En raison du nombre important de captures enregistrées par les postes de piégeage des quatre départements littoraux, il importe désormais d'assurer la protection de toutes les pêches (y compris les brugnons, nectarines et pavies) quelle que soit la date de leur maturité. Pour le choix des produits, se reporter à nos notes générales d'information afin de respecter strictement les délais d'utilisation avant récolte.
Nous attirons d'autre part l'attention des producteurs de poires et de pommes dont les plantations sont situées à proximité de vergers de pêchers entièrement récoltés, sur la possibilité de déplacement du ravageur vers les cultures d'arbres fruitiers à pépins. En conséquence, dans le choix des produits destinés à assurer la protection contre le carpocapse, utiliser une formule également efficace contre la tordeuse (azinphos, carbaryl, fenitrothion, méthidathion, parathion ou phosalone).
La présence de larves peut entraîner le refus des fruits à l'exportation.

MOUCHE DE L'OLIVE

Oliviers

Seul notre poste de piégeage de Lunel a enregistré les premières captures. Il convient de devenir vigilant et de prévoir dès maintenant des interventions qui devront être rapides.

TEIGNE

Pour la réalisation d'un deuxième éventuel traitement préconisé par notre avis du 25 Juin, utiliser le diméthoate qui permet de lutter également contre la mouche.

Pêchers

Se reporter à la note particulière concernant la tordeuse orientale.

Poiriers - Pommiers

CARPOCAPSE

Maintenir rigoureusement la protection des fruits, les captures étant en progression. Observer les délais d'emploi concernant les insecticides.

Peupliers

SAPERDE

L'année 1974 est une année de vol pour ce parasite du peuplier. Il est donc nécessaire de lutter contre cet insecte qui occasionne des dommages considérables aux plantations méridionales.
Pulvériser une bouillie à base de lindane (30 g MA/HL). Une deuxième pulvérisation est nécessaire 12 - 15 jours plus tard.

L'Inspecteur,
P. BERVILLE

Les Ingénieurs,
CHRESTIAN - TROUILLON

Tirage du 9 Juillet 1974 - 2 165 exemplaires.

Imprimerie de la Station du Languedoc - Directeur-gérant : L. Bouyx

P113